



Compte joint et divorce

Par matth85

Bonjour à tous,

Je suis en procédure de divorce avec mon mari depuis 2019, je suis enfin définitivement divorcé depuis le début de l'année 2023.

Nous avons avec mon conjoint un compte joint à la banque servant uniquement depuis notre séparation à rembourser les échéances du prêt immobilier. Cependant mon ex-mari a fait en décembre 2022 un chèque de 8000? seul.

Quels sont mes recours ? dois-je faire opposition sur le chèque ?

merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes divorcés, mais que dit le jugement au sujet de la liquidation de la communauté ?

Ce compte joint (M ou Mme)devrait être fermé ou transformé en compte d'indivision (M et Mme)

Par Rambotte

Ce n'était peut-être pas une communauté.

Par matth85

Merci de votre réponse.

le prêt est toujours en cours, je suis seule à continuer de payer ce prêt sur le compte joint mon ex-mari ne paye rien depuis plusieurs années mais je suis solidaire...

la convention de divorce n'indique ainsi rien de particulier sur le compte joint.. le prêt continue de tomber sur le compte joint que je paye seule chaque mois...

Par Rambotte

Les réponses se sont croisées.

Vous étiez mariés en communauté ou en séparation de biens ?

Par matth85

sans contrat de mariage, en communauté

pour information il a fait ce chèque pour garantir une somme qu'il a demandé en espèces à des gens pour des travaux de "paysagiste"...

Par yapasdequoi

Bizarre que le jugement n'ait pas statué sur les avoirs détenus sur ce compte.

Le jugement a probablement prononcé le divorce mais encore rien réglé en ce qui concerne la liquidation de la

communauté.
Interrogez votre avocat.

Par matth85

Pourtant tout est clôturé c'est fini avec mon avocat?
Le jugement est devenu définitif

Par yapasdequoi

ok pour le divorce (= fin du mariage)
Mais quid de la liquidation de la communauté ? Vous avez partagé vos comptes bancaires ?

Par matth85

Non du tout, il n'avait pas d'avocat.
Je ne lui ai rien versé et lui non plus il doit juste me verser une pension alimentaire

Par yapasdequoi

Relisez le jugement. Il reste apparemment à liquider la communauté. Qui est propriétaire du bien immobilier ?

Par matth85

le bien a été vendu mais le prêt immobilier n'est pas remboursé.

puis-je me désolidariser du compte joint ? (sans me désolidariser du prêt car pour ce dernier ce n'est pas possible)

merci de votre aide

Par yapasdequoi

Il faut demander à la banque la procédure pour fermer ce compte.

Par matth85

Oui mais si je fais ça cela implique que je reprenne le prêt à mon seul nom ?

Par yapasdequoi

Non, ça n'a rien à voir.
Le contrat de crédit indique qui est le ou les emprunteur(s), et donc qui doit payer les échéances. Le compte d'où vient l'argent importe peu.

Le bien est vendu, vous payez seule le crédit résiduel et votre ex est encore cotitulaire du crédit ? C'est bizarre, non ?

Mais expliquez plutôt pourquoi le crédit court encore après la vente du bien ...